



Expertise Comptable - Audit - Conseil

SAS 4FH

Activités des sièges sociaux

**1 Rue des Pivoines
77330 OZOIR LA FERRIERE**

ETATS FINANCIERS

AU 30/04/2025

Certifié conforme

Teresa FRANCO

✓ Certifié par  yousign

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/04/2025
ACTIF IMMOBILISE			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
<i>Immobilisations financières (2)</i>			
Autres participations	1 200 000		1 200 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 200 000		1 200 000
ACTIF CIRCULANT			
<i>Stocks et en-cours</i>			
<i>Créances (3)</i>			
<i>Divers</i>			
Disponibilités	5 000		5 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 000		5 000
TOTAL GENERAL	1 205 000		1 205 000

Bilan Passif

	30/04/2025
CAPITAUX PROPRES	
Capital	1 205 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-19 828
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 185 172
AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 350
TOTAL DETTES	19 828
TOTAL GENERAL	1 205 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 828
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Certifié conforme

Teresa FRANCO

✓ Certifié par  yousign

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4FH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2025, dont le total est de 1 205 000 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 19 828 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 04/07/2024 au 30/04/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		1 200 000		1 200 000
Total		1 200 000		1 200 000
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				1 200 000

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			1 200 000	1 200 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			1 200 000	1 200 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 205 000,00 euros décomposé en 24 100 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	50,00
Titres émis pendant l'exercice	24 000	50,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	24 100	50,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 828 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 350	5 350		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 478	14 478		
Produits constatés d'avance				
Total	19 828	19 828		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	14 478			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 500
ASSOCIES - INTERETS COURUS	78
Total	2 578

Autres informations

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Certifié conforme

Teresa FRANCO✓ Certifié par  yousign

4FH

Société par actions simplifiée au capital de 2645 000 euros

Siège social : 1 rue des Pivoines

77330 OZOIR LA FERRIERE

931 101 596 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2025 RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 avril 2025 s'élevant à 19 827,90 € de la manière suivante :

- Perte de l'exercice :-19 827,90 €
- Affectée comme suit :
- La totalité, soit-19 827,90 €
- Au compte « **report à nouveau** », s'élevant ainsi à -19 827,90 €

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES ASSOCIÉS.

Certifié conforme

La Présidente

Teresa FRANCO